



**ALLIANCE  
DROITS ET  
SANTÉ**

## **ENSEMBLE POUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FILLES !**

### **POUR UN RENFORCEMENT DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

L'adoption de la Convention de l'Union Africaine sur l'Élimination de la Violence à l'égard des Femmes et des Filles représente une avancée majeure pour la protection des survivant·e·s et l'unification des efforts des États africains dans la lutte contre les VBG. Cependant, la mise en œuvre de cette convention ne peut être effective sans un engagement politique fort, un cadre juridique harmonisé et des ressources financières durables.

Alliance Droits et Santé exhorte les gouvernements des six pays membres à prendre des mesures concrètes et immédiates en élaborant et en mettant en œuvre des plans d'actions nationaux multipartites, budgétisés et ressourceés. Ces plans doivent garantir une prise en charge complète et coordonnée des survivant·e·s, avec une approche intégrée qui inclut la prévention, la protection, l'accès à la justice et la réinsertion socio-économique.

Il est temps de passer des engagements aux actions concrètes. Chaque jour de retard expose davantage de femmes et de filles à des violences inacceptables. Il est du devoir de tous les acteurs—gouvernements, organisations internationales, société civile, mouvements féministes et partenaires techniques et financiers—d'œuvrer ensemble pour **faire de l'Afrique de l'Ouest une région où chaque femme et chaque fille peut vivre librement, en sécurité et dans la dignité. L'heure est à l'action et à la ratification !**

### **TROIS RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES :**

**1**

**Renforcement des cadres juridiques** et de la protection des survivant·e·s

**2**

**Accroître les financements** dédiés aux actions de lutte contre les VBG, en impliquant les États, les partenaires techniques et financiers ainsi que le secteur privé

**3**

**Améliorer la coordination et le partage de données** entre les acteurs·rices engagé·e·s pour renforcer l'efficacité des actions et assurer une réponse holistique aux besoins des survivantes.

## 1- RENFORCEMENT DES CADRES JURIDIQUES ET DE LA PROTECTION DES SURVIVANT·E·S

L'harmonisation des cadres juridiques est essentielle pour garantir une protection efficace des survivant·e·s et assurer une répression stricte des auteurs de violences. **Il est crucial que les gouvernements alignent leurs législations nationales sur les engagements internationaux et régionaux, notamment la ratification de la Convention de l'Union Africaine sur l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes et des Filles.**

Les États doivent adopter et renforcer des lois criminalisant toutes les formes de VBG. Par ailleurs, il est impératif d'améliorer l'accès des survivant·e·s à la justice en mettant en place des procédures simplifiées, des services d'aide juridictionnelle et des dispositifs de protection des victimes et des témoins. L'impunité des auteurs doit être combattue avec des sanctions exemplaires et des mécanismes de suivi pour garantir que chaque cas signalé fasse l'objet d'un traitement judiciaire efficace.

## 2- ACCROÎTRE LES FINANCEMENTS DÉDIÉS AUX ACTIONS CONTRE LES VBG

L'adoption et la mise en œuvre effective d'un **plan national spécifique, accompagné d'un financement suffisant**, sont des conditions essentielles pour garantir une prise en charge efficace des survivantes.

**Il est impératif que les États consacrent une part significative de leur budget national aux actions de prévention, de protection et de prise en charge des survivant·e·s.** Ce financement doit être pluriannuel et inscrit dans les politiques publiques de façon durable.

**Dans des temps de rétrécissement de la solidarité internationale, le secteur privé africain peut également jouer un rôle clé en soutenant financièrement les initiatives locales et en intégrant la lutte contre les VBG dans leurs stratégies de responsabilité sociale et environnementale (RSE).**

Enfin, **la mise en place de fonds dédiés, gérés de manière transparente et avec un suivi rigoureux, garantirait une répartition équitable des ressources et une réponse efficace aux besoins des survivant·e·s.**

## 3-AMÉLIORER LA COORDINATION ET LE PARTAGE DE DONNÉES ENTRE LES ACTEURS·RICES ENGAGÉ·E·S

La lutte contre les VBG exige une coordination efficace entre toutes les parties prenantes afin de garantir une réponse cohérente et adaptée aux besoins des survivant·e·s. Ces espaces d'échange doivent permettre **une meilleure synergie des actions, l'élimination des duplications d'efforts et une allocation optimisée des ressources.** Le partage de données fiables et actualisées est un levier clé pour renforcer l'impact des interventions. **L'harmonisation des protocoles de signalement et la digitalisation des bases de données nationales** contribueraient à un meilleur suivi des tendances, facilitant ainsi la prise de décisions éclairées et la planification stratégique.

Par ailleurs, **la création et le renforcement de centres spécialisés intégrant un accès aux soins médicaux, un accompagnement psychologique et un soutien juridique doivent être accélérés.**

Ces structures doivent être réparties de manière équilibrée sur les territoires nationaux afin d'assurer une couverture effective et éviter que les survivant·e·s soient contraint·e·s à de longs déplacements pour accéder aux services.

Enfin, **une formation continue des professionnel·le·s impliqué.e.s dans la prise en charge des survivant.e.s (personnel de santé, forces de l'ordre, magistrat.e.s, travailleur·euse·s sociaux·ales)** est indispensable pour garantir des services de qualité, adaptés aux besoins spécifiques de chaque survivant.e et dépourvus de stigmatisation.